

**Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes** 21 à 24 mars Session de la Commission de la condition des femmes à New York

8 mars 2010

Allocation de Monsieur Moussa Makan CAMARA,

Ambassadeur, Observateur Permanent de l'OIF auprès des Nations Unies.

Monsieur le Président ;\*

A l'occasion de la tenue de la 51<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme, l'organisation Internationale de la Francophonie réaffirme son engagement pour la promotion des femmes , l'égalité des chances et l'élimination des toutes les formes de violences faites aux femmes, conformément au consensus dégagé lors de la « Conférence des femmes de la Francophonie au Grand-Duché de Luxembourg », consensus formalisé lors des Sommets des Chefs d'Etat et de gouvernement participants.

Il vous souviendra qu'à l'occasion de l'examen de la mise en œuvre du programme d'action de Pékin et des mesures complémentaires adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies, que l'OIF avait adopté et diffusé dans toutes les langues officielles de la Francophonie à l'examen détaillé en fin de la mise en œuvre la « Conférence mondiale sur les femmes de Pékin ».

Monsieur le Président ;\*

Les Ministres et Chefs de délégation des Etats membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, réunis le 1<sup>er</sup> mars 2010 à New York, une concertation de haut niveau sur les violences faites aux femmes, sous la présidence de Madame Josée VERNER, Ministre de la Francophonie du Canada, en présence de Mme la Secrétaire générale adjointe et secrétaire Général de la Francophonie et de nombreuses organisations de la Société civile.

Les Ministres et chefs de délégation ont, à l'issue de leurs travaux, adopté la « Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes » dont des copies sont disponibles en français et en anglais, et bientôt dans les autres langues officielles des Nations Unies, sont en cours de traduction.

Par ce faire, les Etats et Gouvernements membres de l'ONU ont ainsi fait le choix d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les diverses formes et dimensions critiques du programme de Déclin « Reconnaissances faites aux femmes ».

En effet, bien que figurent parmi les grandes priorités des instances mondiales, régionales et nationales, la lutte contre la violence faite aux femmes a rencontré relativement peu de progrès.

La Déclaration francophone sur les reconnaissances faites aux femmes, dont référence a été faite par beaucoup d'autres délégations francophones, anglaises, entre autres, au respect des droits humains aux femmes, renforce la lutte, l'identification et à l'analyse des différentes formes de ces violences, l'adoption de normes législatives et à leur rigoureuse application, à la mise en place de politiques publiques assorties de stratégies appropriées, à la formation des personnels enseignants, médicaux, de justice, de police et de l'armée, y compris les forces de maintien de la paix etc.

Les Ministres et les délégations ont demandé au Secrétaire Général de la Francophonie, SE M. Séraphin Amanzi DUF, de porter la présente Déclaration à l'attention de la 124<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Merci, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre à l'assemblée, « la Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes », en contribution de la Francophonie à nos travaux.

Je vous remercie.